

TRADUCTION

Gigahertz.ch

Schwarzenburg, 17 août 2022

**Aux membres de la  
Commission des transports et des télécommunications  
du Conseil des Etats**  
Palais du Parlement  
3003 Berne

**Concerne : votre réunion de la commission du lundi 5. Septembre concernant motions et pétitions  
en lien avec les rayonnements de la téléphonie mobile.**

Cher Monsieur le Président,  
Chères dames, chers messieurs,

Le système juridique suisse se retrouve dans un état de désolation totale concernant le domaine du rayonnement non-ionisant, en particulier pour les nouvelles normes de la téléphonie mobile 5G.

Les décisions, lors des oppositions et des recours en matière de construction de nouvelles antennes 5G ou d'adaptations d'installations déjà existantes à ce nouveau standard de téléphonie mobile 5G, sont prises par des autorités dont les inspecteurs, c'est le moins qu'on puisse dire, n'ont aucune idée de ce que représente cette technologie. Ils disposent encore moins des compétences médicales ou biologiques indispensables.

Ceci incite les demandeurs de construction à profiter sans vergogne de raconter et imposer toutes les pires absurdités techniques possibles et imaginables aux autorités, à commencer par les conseillers municipaux jusqu'au juges cantonaux et fédéraux.

Actuellement, il semble exister une réelle compétition entre les opérateurs de téléphonie mobile et leurs aides, à propos de qui vendrait le plus grand et raffiné mensonge aux autorités et aux politiques.

Un exemple typique est donné par le nouveau chiffre 63, introduit par le Conseil Fédéral le 17. Décembre 2021 dans l'annexe 1 de la NISV, un mauvais tour de passe-passe avec les facteurs de correction et la valeur moyenne de 6 minutes, qui n'implique rien d'autre que l'assouplissement de la valeur limite de l'installation de 5V/m à 16V/m. Ceci aide les opérateurs de la téléphonie mobile à multiplier par 10 la puissance d'émission. Cette description est brève. Vous pouvez trouver tous les détails dans notre fiche d'information sur les limites de la 5G : <https://www.gigahertz.ch/wp-content/uploads/2022/08/Faktenblatt-2022-1.pdf>.

Le Conseil Fédéral a approuvé l'adaptation de la NISV dans le mépris total de son propre groupe de conseil en matière de santé, appelé BERENIS. En janvier 2021, BERENIS a mis en garde le Conseil Fédéral et le public face à tout assouplissement des valeurs limites des installations dans une newsletter spéciale : citation : on peut résumer, que la plupart des études sur les animaux et plus de la moitié des études cellulaires indiquent un stress oxydatif accru déclenché par HF – EMF et NF – MF. Ceci repose sur une base d'observations auprès d'une multitude de types cellulaires, temps d'expositions et dosages, SAR ou intensité des champs), aussi au niveau des valeurs limites d'une installation. Fin de citation. Ceci n'est que la version courte. Ce que sous-entend le stress oxydatif,

notamment le début d'un cancer, vous le trouverez dans notre fiche d'informations sur la santé. A consulter ici : <https://www.gigahertz.ch/wp-content/uploads/2022/08/Faktenblatt-2022-2.pdf>.

Le rayonnement engendré par les antennes adaptatives 5G ne peut toujours pas être mesuré d'une manière juridiquement suffisante. Des techniciens de mesure critiques et de haut niveau s'accordent sur ce point : le rapport technique : « Méthode de mesure pour les stations de base 5G NR dans la gamme de fréquences jusqu'à 6 GHz, du 20. Avril 2020 », commandé par METAS (Institut fédéral de métrologie), dans le but de sauver la technologie de téléphonie mobile 5G, n'est pas adapté à la pratique.

Et l'aventure prend tout son sens lorsque le respect des valeurs limites doit être démontré au moyen d'un dosimètre, aussi appelé exposimètre, selon ce que le louche consortium de projet SwissNIS à travers son rapport annuel 21, du 24. Mai 2022, veut nous faire croire.

Ceci est seulement la version courte. Pour quelle raison le rayonnement 5G des antennes adaptatives n'est pas mesurable et pourquoi les exposimètres livrent toujours des valeurs avec un facteur 2-10 trop bas, vous le trouverez décrit d'une manière détaillée dans notre fiche d'information sur la mesurabilité de la 5G. Disponible ici : <https://www.gigahertz.ch/wp-content/uploads/2022/08/Faktenblatt-2022-3.pdf>

L'exemple le plus ancien, de comment les autorités, voir même le Tribunal fédéral sont trompées d'une manière perfide depuis des années, est l'affaire du soi-disant système d'assurance de qualité. Un système de sécurité, qui devrait prétendument empêcher le dépassement des puissances d'émission et d'autres paramètres d'émission déclarés dans la demande de permis de construire pour les stations émettrices de téléphonie mobile. Lors d'une réunion le 31 mars de cette année entre le BAFU et les organismes de protection et le NIS, des représentants de haut niveau du BAFU ont dû admettre que ce système ne pourrait fonctionner, voire qu'il est parfois inexistant.

Ceci est seulement la version courte. Tout ce qui concerne ce mensonge vieux de plusieurs décennies peut être lu dans notre fiche d'information sous le titre au sujet de 'absence de système de sécurité. Disponible ici : <https://www.gigahertz.ch/wp-content/uploads/2022/08/Faktenblatt-2022-4.pdf>

Mesdames et Messieurs les parlementaires, même si vous êtes choqués par ce langage explicite, n'oubliez pas que les belles paroles ne servent plus à rien. Entre temps, nous nous sentons soutenus par 50% de la population. Et comme le montrent les fiches d'information susmentionnées, les détracteurs de l'électro-smog s'empêtrent dans des constructions mensongères jour après jour plus profondément. Un nettoyage urgent s'impose.

Ce qui doit disparaître sans attendre de la NISV, est l'indicible truquage avec le facteur de correction et la valeur moyenne de 6-minutes. Chiffre 63, annexe 1.

Nous comptons sur votre compréhension ainsi que votre soutien et vous prions d'agréer nos salutations les meilleures,

Gigahertz.ch  
Suisse. IG. Affecté par la pollution électromagnétique

Hans-U. Jakob (Président)